



00398

N° /MINEF/CAB01/DGFF/PIF/IF

Abidjan le, 06 NOV 2023

**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION OU LE
RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE TRANSFORMATION DES
RESIDUS DE BOIS AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

1. Une demande d'autorisation de transformation de résidus de bois, adressée à Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts ;
2. Une fiche signalétique comprenant la localisation, l'adresse, la liste du matériel, le nombre d'employés délivrée par les services déconcentrés, (nouvelle demande) ;
3. Un engagement écrit et légalisé à l'effet de n'utiliser, pour leur activité, que les résidus de sciage, issus d'usines de transformation de bois agréées en activité (nouvelle demande) ;
4. Une copie de l'attestation d'inscription au registre de commerce (nouvelle demande);
5. Une copie de la déclaration fiscale (nouvelle demande) ;
6. La photocopie de la pièce d'identité ou la carte consulaire en cours de validité pour les personnes physiques (nouvelle demande) ;
7. Le bilan de leur activité indiquant le volume des résidus de sciage transformé, les types de produits finis (renouvellement) ;
8. Une copie de l'ancienne autorisation (renouvellement) ;
9. Le reçu de paiement de deux cent mille (200 000) Francs CFA pour l'agrément de transformateur de résidus de bois (nouvelle demande) ;
10. Le reçu de paiement du montant de l'autorisation afférent à l'exercice de l'activité de transformateur de résidus de bois qui est de cent mille (100 000) F CFA pour les particuliers et deux cent mille (200 000) F CFA pour les personnes morales.

P/ Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet



Le Conservateur Général ZOUZOU
Epse MAILLY Elvire-Joëlle
Ingénieur Général des Eaux et Forêts